



**Assemblée du GECT
Séance du 5 mars 2014**

**Délibération n° 04-2014
Approuvant le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2013**



Membres présents :

**BLANCHI Fernand, BARALE Gianluca, BOTTERO Paolo, DALMASSO Fulvio,
GHILARDI Joseph, MICHEL Jean-Claude.**

L'Assemblée du GECT,

Vu le règlement CE n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ;

Vu la convention constitutive du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu les statuts du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

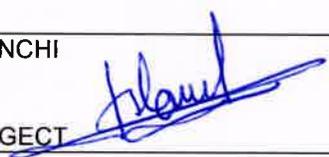
Vu l'arrêté n° 2013-01-GECT du 23 mai 2013 portant création du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;

Vu que le quorum est atteint ;

Vu le vote à l'unanimité des membres de l'Assemblée présents ;

Approuve le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2013.annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante.

A Vernante , le 5 mars 2014

Fernand BLANCHI  Président du GECT	Patrizia ROSSI  Directrice du GECT
---	--



**GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE
« PARC EUROPEEN / PARCO EUROPEO ALPI MARITTIME –
MERCANTOUR »**

**PROCES VERBAL DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DU GECT « PARC
EUROPEEN / PARCO EUROPEO ALPI MARITTIME – MERCANTOUR » EN
DATE DU 18 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le dix huit novembre à neuf heures,
L'Assemblée du GECT, légalement convoquée, s'est réunie à la Mairie de Breil-sur-Roya en
session ordinaire.

Etaient présents : M. BARALE Gianluca, M. BLANCHI Fernand, M. BOTTERO Paolo, M.
DALMASSO Fulvio, M. GHILARDI Joseph, M. MICHEL Jean-Claude, Membres du GECT
M. IVALDI Daniel, Comptable public

Egalement présents : Mme ROSSI Patrizia, M. BRANDEIS Alain, M. CANAVESE
Giuseppe, Mme MICHIELS Christine, Mme TIRONI Violaine, Personnel des Jeux Parcs

Invités : M. LANDRIEU Gilles Parcs Nationaux de France, M. BOUDRY Jonathan Mission
Opérationnelle Transfrontalière

Secrétaire de séance : Violaine TIRONI

- Vu la convention et les statuts du GECT,

Le Conseil d'administration du PNM du 5 juillet 2013 a désigné 3 représentants pour siéger à
l'Assemblée du GECT :

- Le Président du CA du PNM, membre de droit, Fernand BLANCHI ;
- le Vice-Président du CA du PNM, Jean-Claude MICHEL ;
- le Maire de Breil sur Roya, membre du Conseil d'administration, Joseph GHILARDI.

Le Conseil du PNAM du 11 Juillet 2013 a désigné 3 représentants :

- Le Président du PNAM, membre de droit, Gianluca BARALE ;
- Le Vice-Président du PNAM, Paolo BOTTERO ;
- Le Maire de Vernante, Fulvio DALMASSO.

Le quorum est atteint.

- Monsieur le Maire de Breil-sur-Roya, GHILARDI Joseph, en qualité de doyen de
l'assemblée, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

Puis, il rappelle l'ordre du jour :

1. Election du Président et du Vice-Président
2. Rappel des objectifs généraux du GECT
3. Programmation des actions 2014
4. Budget 2014
5. Echanges sur le projet de convention
6. Date de la prochaine assemblée

1. Election du Président et du Vice-Président

Le président de séance, M. Ghilardi Joseph, propose aux membres de l'assemblée d'élire le président et le vice-président à main levée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres.

Il invite les candidats au poste de président du GECT à manifester leur candidature.

M. BLANCHI Fernand se porte candidat.

M. BLANCHI Fernand est élu à l'unanimité par les membres de l'Assemblée. Il devient le premier Président du GECT « Parco europeo / Parc européen Alpi Marittime – Mercantour ».

En vertu de l'article 17 des Statuts Article 17 « la direction est assurée par le Parc qui n'est pas responsable de la Présidence » : **Mme ROSSI Patrizia, directrice du Parco naturale Alpi Marittime, est désignée directrice du GECT « Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime – Mercantour ».**

Suite à son élection et conformément à l'article 14 des Statuts, M. BLANCHI Fernand préside la suite de la séance de cette première assemblée.

Il invite alors les candidats au poste de vice-président du GECT à manifester leur candidature. Mr BARALE Gianluca se déclare candidat.

M. BARALE Gianluca est élu à l'unanimité par les membres de l'Assemblée, Vice-Président du GECT « Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime – Mercantour ».

2. Rappel des objectifs du GECT

Le Président du GECT rappelle les objectifs et les missions du Groupement :

- promouvoir et animer la coopération transfrontalière entre ses membres ;
- mettre en œuvre des projets dans les domaines de compétences des deux parcs, notamment concernant le suivi scientifique et la protection de la biodiversité, la restauration et valorisation des paysages naturels et culturels, la sensibilisation, l'éducation à l'environnement, la mobilité douce l'agriculture et le tourisme durable.

Il rappelle également les liens historiques qui unissent les deux territoires et l'importance de réussir l'adhésion du territoire à la candidature du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'objectif de cette convention est d'établir des modalités de fonctionnement et de collaboration entre le GECT et les 4 co-candidats italiens à l'UNESCO afin que la candidature au patrimoine puisse être portée, politiquement, administrativement et financièrement par une seule structure : le GECT « Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime Mercantour ».

Elle rappelle les différentes instances prévues au sein de la convention (Assemblée transfrontalière, COPIL, Comité technique, Comité scientifique Transfrontalier et Comité de soutien). Les modalités financières pour la contribution de chaque structure à la candidature sont en cours de discussion.

Le projet de convention étant encore en cours de négociation entre les membres, il fera l'objet d'une présentation pour décision lors de la prochaine Assemblée du GECT .

6. Date de la prochaine Assemblée.

La prochaine Assemblée aura lieu en février 2014 à Vernante (Italie). La date précise sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9h55.

